

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 13 février 2013

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 5 février 2013 pour la session **ordinaire** du 13 février 2013

L'an deux mil treize, le mercredi treize février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, MOUGENOT, GENEY, Adjoint, CHIPPAUX, BOHEME, GAMELON, GILLET et LOMBARD, Maire,

Absent(s) excusé(s):

Absent(s): Mme JOLY, Mrs DAVAL Brice, DAVAL Cyrille,

Monsieur BOHEME Jean-Sébastien a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- Intention d'achat parcelles D 153 et D 171 « Le Haut de la Chevestraye »
- Réforme des rythmes scolaires

Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes administratifs EAU – COMMUNE 2012 ;
- Approbation des comptes de gestion EAU – COMMUNE 2012 ;
- Affectation du résultat budgets EAU – COMMUNE ;
- Aménagement concerté de la partie arrière école – commune/ propriété PARISOT ;
- Questions et affaires diverses.

BUDGET EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du C.A. – GILLET absent -

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif deux mil douze du service eau qui se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Recettes de l'année :	43 835.43 €
Dépenses de l'année :	33 443.82 €
Résultat de l'année :	10 391.61 €
Excédent antérieur :	42 244.41 €
EXCEDENT AU 31/12/2012 :	52 636.02 €

Section d'investissement :

Recettes de l'année :	18 942.91 €
Dépenses de l'année :	1 679.18 €
Résultat de l'année :	17 263.73 €
Excédent antérieur :	32 106.38 €
Total :	49 370.11 €
RAR Dépenses	- 56 000.00 €
DEFICIT AU 31/12/2012 :	- 6 629.89 €

Considérant que Monsieur LOMBARD Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, et au vu des résultats ci-dessus,

Considérant qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif 2012 et que les résultats globaux sont identiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (M. le maire ne prend pas part au vote)

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2012 DRESSE PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE.

BUDGET EAU AFFECTATION DU RESULTAT

GILLET Absent

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif – eau - de l'exercice 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2012 de Madame le Percepteur

Après en avoir délibéré :

DECIDE A L'UNANIMITE

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	46 006.13 € au compte R 002
Investissement	6 629.89 € au compte R 1068

BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du C.A.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif deux mil douze de la commune qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'année :	426 440.40 €	
Dépenses de l'année :	378 110.91 €	
Résultat de l'année :	48 329.49 €	
Excédent antérieur :	78 891.90 € (78 066.95 € + 824.95 SYND	MONT DE VANNES)
EXCEDENT AU 31/12/2012 :	127 221.39 €	

Section d'investissement :

Recettes de l'année :	221 744.70 €
Dépenses de l'année :	77 749.31 €
Résultat de l'année :	143 995.39 €
DEFICIT ANTERIEUR:	- 171 658.71 €
Résultat de l'année	- 27 663.32 €
RAR Dépenses	- 6 800.00 €
DEFICIT AU 31/12/2012 :	- 34 463.32 €

Considérant que Monsieur LOMBARD Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, et au vu des résultats ci-dessus,

Considérant qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif 2012 et que les résultats globaux sont identiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (M. le maire ne prend pas part au vote)

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2012 DRESSE PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE.

BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif – COMMUNE - de l'exercice 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2012 de Madame le Percepteur

Après en avoir délibéré :

DECIDE A L'UNANIMITE

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	92 758.07 € au compte R 002
Investissement	34 463.32 € au compte R 1068

AMENAGEMENT CONCERTE DE LA PARTIE ARRIERE ECOLE – COMMUNE/PROPRIETE PARISOT

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE – Monsieur PARISOT Jean-Marie, 1^{ER} Adjoint, concerné par le sujet ne prend pas part à la délibération)

DECIDE :

- d'acheter, pour l'euro symbolique une partie des deux parcelles H 608 et H 609 longeant la partie arrière de l'école (plan joint) appartenant aux Héritiers PARISOT, laissant libre le passage entre le terrain communal jusqu'aux parcelles de la propriété PARISOT ;

L'installation d'un portail, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE :

Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

INTENTION D'ACHAT PARCELLES D 153 et D 171 « LE HAUT DE LA CHEVESTRAYE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. DELOYE Jean-François domicilié à PORT SUR SAONE, qui envisage de vendre à la commune de FRESSE deux parcelles de terrain sises au lieu-dit « Le Haut de la Chevestraye » cadastrées :

- D 153 « Le Haut de la Chevestraye » pour 162 m² ;

- D 171 « Le Haut de la Chevestraye » pour 366 m² ;

pour une éventuelle place de stockage de bois à proximité de la forêt communale.

Monsieur DELOYE Jean-François propose cette acquisition pour un prix minimum de cinq cents euros (500 €). Les frais de notaire restent à la charge de la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

L'UNANIMITE

REFUSE l'achat de ces 2 parcelles au prix de cinq cents euros (500 €)

ACCEPTÉ à 6 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS l'achat des dites parcelles pour un montant total de 250 € (deux cent cinquante euros) avec les frais de notaire à la charge de la commune, afin d'utiliser ces terrains pour une place de stockage de bois.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer l'intéressé de cette décision.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

En vue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, décide à :

- 7 VOIX POUR

- 0 VOIX CONTRE

- 1 ABSTENTION

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;

- de charger M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal présents :

- Rapport du diagnostic technique (D.P.E. – Amiante – Plomb – portant sur le bâtiment communal situé au 172. Le Village (ancien bâtiment poste) ;
- Courrier de remerciements de la Famille BEURIER de BELFAHY pour l'attention apportée lors du décès de Mme BEURIER ;
- Prochain Conseil Communautaire le jeudi 21 février 2013 à 19 H.30 à la Mairie de MELISEY ;
- ❖ Monsieur GILLET Alexandre informe d'une casse importante sur les bois du Sapoz et précise qu'il faudra en informer au plus vite l'O.N.F.
- ❖ Monsieur GILLET Alexandre demande à ce qu'un planning soit établi pour les deux Adjointes Techniques de voirie, afin d'effectuer régulièrement l'entretien des revers d'eau.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée 21H.

Vu le Maire,

Patrice LOMBARD